

Budget de crise

pour les pompiers de l'Ain

■ **Ain : la dette des pompiers atteint 46,4 millions d'euros**

Crise oblige, les collectivités locales sont plus regardantes pour financer le service départemental d'incendie et de secours.

■ **« Il faudra faire payer certaines interventions »**

Pour Rachel Mazuir, président du conseil général, le contribuable ne peut pas tout payer. Il faudra aussi limiter le recrutement.

■ **« Nous pouvons encore rationaliser les coûts »**

Pour le colonel Bernard Romatif, patron du Sdis, il faudra rationaliser les coûts et limiter les interventions indues.

